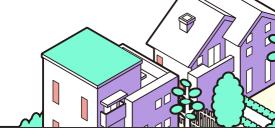
## Élection municipale



### Personnel pour les jours de vote



# Préposée ou préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO) et aide-PRIMO

La ou le PRIMO supervise les opérations sur les lieux de vote. Il accueille les électrices et les électeurs, les dirige vers leur bureau de vote et veille au bon déroulement du vote. Il informe les électeurs qu'ils doivent présenter l'une des pièces d'identité requises et s'identifier à visage découvert.

#### La ou le PRIMO effectue les actions suivantes

- Veiller à l'accessibilité des lieux de vote, du stationnement au bureau de vote
- Veiller au bon déroulement du vote
- Accueillir les électrices et les électeurs à l'entrée du local de vote, les informer qu'ils doivent présenter l'une des cinq pièces d'identité valides et les diriger vers leur bureau de vote
- S'assurer qu'un seul électeur est admis à la fois à un bureau de vote ou à la table de vérification de l'identité de l'électeur
- S'assurer que seules les personnes autorisées sont présentes sur les lieux de vote et lors du dépouillement
- Accueillir les représentantes et représentants, vérifier leur procuration et les diriger au bureau de vote où ils sont affectés ou à l'endroit prévu
- Accueillir les releveuses et releveurs de listes, vérifier leur procuration et superviser leurs déplacements dans le local, ou transmettre les relevés de listes en utilisant la méthode choisie par la présidente d'élection

SUITE



- Aviser la présidente d'élection de toute situation particulière qui exige son intervention
- S'assurer d'avoir en main les relevés du dépouillement ainsi que les urnes de chaque bureau de vote avant le départ du personnel électoral pour les transmettre à la présidente d'élection en vue du recensement
- Accomplir toute autre tâche ponctuelle au cours de la journée

#### Salaire offert et autres conditions de travail

**PRIMO :** 22,50 \$ de l'heure

Aide-PRIMO: 20 \$ de l'heure

Le repas du soir lors du vote par anticipation et le jour du scrutin est fourni au personnel.

#### Horaire de travail

Selon les directives de la présidente d'élection.

#### **Heures minimales requises**

**Vote par anticipation :** de 11 h jusqu'au départ de tous les membres

du personnel électoral (vers 21 h)

**Vote le jour du scrutin :** de 9 h, ou selon les directives de la présidente

d'élection, jusqu'à la fin du dépouillement

de tous les bureaux de vote

#### PROFIL RECHERCHÉ

→ Attitude empreinte de courtoisie et de politesse

→ Facilité à communiquer efficacement

→ Bonne écoute

→ Jugement sûr

→ Rigueur

→ Leadership

